

exercice autorité parentale

Par justinev, le 04/11/2019 à 11:28

bonjour j'ai un petit soucis dans la réfléxion de mon cas pratique

voici le sujet

elena 13 ans vit extrêmement mal la séparation de ses parents qui ne vivent plus ensemble depuis plus de 2 ans. Elena réside au domicile de sa mère, valéria et ne voit que très peu son père, jerome.

qui exerce l'autorite parentale?

en fait je ne sais pas si ce sont les deux ou si c'est seulement elle en fonction de l'appreciation souveraine du juge vu qu'il semble que le père marque un désintérêt envers sa fille sachant que plus tard dans l'enonce il est indiqué le père « réapparaît » qui exerce l'autorité parentale ici? les deux ou que la mère ? ou alors je dois faire l'hypothese des deux cas ? merci d'avance

Par Isidore Beautrelet, le 04/11/2019 à 14:39

Bonjour

Pouvez-vous nous donner l'énoncé exacte de votre cas pratique car c'est assez confus.

Par tounumarion, le 04/11/2019 à 19:00

bonjour l'enonce est celui qui j'ai énoncé plus haut elena 13 ans... je n'ai pas plus de renseignements pour déterminer qui exerce l'autorite parentale. merci !

Par Isidore Beautrelet, le 06/11/2019 à 09:33

[quote]

Sachant que plus tard dans l'énonce il est indiqué le père « réapparaît »

[/quote]

Vous nous donnez l'énoncé au compte-goutte puisque cet élément n'appraissait pas dans le

premier paragraphe.

En fait, ce qui serait bien c'est que vous nous mettiez dans un seul paragraphe l'ensemble des faits